

Paris, le 12 janvier 2023

EDITION 2023 : INSCRIPTIONS OUVERTES !

Madame, Monsieur,

Pour sa 19^{ème} édition, le Concours National des Vins à Indication Géographique Protégée de France, organisé par InterIGP, aura lieu en Provence le **vendredi 24 mars 2023 au World Trade Center de Marseille**.

Les inscriptions peuvent se faire jusqu'au 28 février 2023 sur www.concoursnationaligp.vin où vous trouverez la présentation complète et le règlement du concours.

Ce concours bénéficie désormais d'une belle notoriété avec plus de 700 vins inscrits et plus de 200 vins médaillés annuellement. Cette nouvelle édition, vient consacrer les meilleurs vins à IGP de France à **compter du millésime 2020**. Signes pour les consommateurs de reconnaissance de la qualité, les médailles obtenues pourront être apposées sur vos bouteilles (concours inscrit sur la liste officielle des concours vitivinicoles français).



Le concours est ouvert à tous les vins à IGP ayant été certifiés dans les catégories vins d'assemblage (y compris bi et tri-cépages) et vins mono-cépages pour des volumes supérieurs à 50 hl (dérogation à 20 hl pour les vins moelleux, doux et vins de raisins sur-mûris).

Tout échantillon présenté au concours est représentatif du lot auquel il appartient.

Lorsqu'un lot de vin présenté est stocké en vrac dans différents contenants, l'échantillon présenté au concours est composé de l'assemblage des échantillons prélevés dans chacun des contenants et assemblés au prorata des volumes de ces contenants.

Le concours est ouvert aux marques de distributeurs (MDD). Nous comptons ainsi sur vous pour faire part de cette information à vos interlocuteurs pour l'inscription de leurs cuvées. La réussite de ce concours dépend également de leur participation.



Le coût de la participation est fixé à 50 € HT (60 € TTC) par vin ; paiement en ligne, par virement ou à adresser à :

InterIGP, c/o Interprofession des Vins du Sud-Ouest
Centre INRA, Ch. de Borde Rouge, CS 52637, 31321 CASTANET TOLOSAN Cedex.

Lors de l'inscription de votre (vos) vin(s) sur le site, veuillez à bien sélectionner votre(vos) interprofession(s) de tutelle. Si vous ne dépendez pas d'une interprofession membre d'InterIGP, dans la liste déroulante « Interprofession concernée », sélectionner « InterIGP : autres vins IG non rattachés à une interprofession ou un syndicat listé ci-dessus ».

Pensez également à joindre :

- Une analyse de chaque vin sous format pdf (**obligatoire**)
- La ou les déclarations de revendication correspondant au(x) lot(s) présenté(s) (**obligatoire**)
- La fiche technique du vin présenté

Les vins présentés doivent impérativement être sous capsule CRD et conditionnés avec leur étiquette commerciale reprenant à l'identique les mentions portées sur la fiche d'inscription. Nous attirons votre attention que tout manquement à cette règle peut entraîner la non présentation du vin présenté au concours.

Les 3 échantillons par vin inscrit doivent être livrés entre le 1er et le 10 mars 2023 en mentionnant le libellé suivant : « *Concours National des vins IGP 2023* », et en accolant sur le(s) carton(s) le bon de colisage que vous éditez lors de l'inscription.

Adresse de livraison :

Pour les vins IGP n'appartenant à aucune interprofession de bassin
Interprofession des Vins du Sud-ouest
CENTRE INRA - chemin de Borde Rouge - CS 52637 - 31321 Castanet Tolosan Cedex
Contact e-mail : c.logeais@france-sudouest.com / 05.61.73.87.06

En espérant vivement votre participation, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Christophe BOU - Président InterIGP

